

Éleveurs de volailles : un étiquetage « bien-être animal »

»



© 2020 Les Echos Publishing

Une fois n'est pas coutume, la dernière étiquette apparue sur certains emballages de volaille n'a pas été imposée par les pouvoirs publics, mais voulue par des défenseurs de la cause animale et des professionnels de la filière avicole.

Initialement lancée en 2018 par trois ONG (LFDA, CIWF et l'OABA) et le groupe Casino, cette étiquette vient d'être revue et adoptée par l'ONG Welfarm, les distributeurs Carrefour et Magasins U, mais aussi par les producteurs Les Fermiers de Loué, Les fermiers du Sud-Ouest et Galliance (le pôle volaille des éleveurs de Terrana) suite à leur intégration dans [l'Association Étiquette Bien-Être Animal](#), en charge de sa gestion. Destinée à mesurer le bien-être des animaux de leur naissance à leur abattage en passant par leur transport, cette étiquette doit permettre aux consommateurs, de plus en plus sensibles à la cause animale, d'éclairer leurs choix.

Cinq catégories

Cinq niveaux de bien-être animal sont proposés (de A : supérieur à E : minimal). Les trois premiers niveaux, rappelle l'Association Étiquette Bien-Être Animal, « valorisent des pratiques garantissant une amélioration significative du bien-

être animal ; ils ont un niveau d'exigence croissant, avec par exemple l'obligation d'un accès extérieur aux niveaux A et B. Les niveaux D et E informent le consommateur, en toute transparence, que les pratiques correspondent à un niveau minimal réglementaire (E), ou à quelques exigences complémentaires avec une mise en place de plans de progrès dans les bâtiments (D) ». Concrètement, 230 critères en rapport avec les zones d'élevage (accès à l'extérieur, lumière naturelle dans les bâtiments...), les possibilités pour les animaux d'exprimer leurs comportements naturels (perchoirs, objets à piquer...), les conditions d'élevage (durée de vie minimale, rythme de croissance, durée maximale de transport, étourdissement avant saignée...) et le contrôle de ces conditions (vidéosurveillance des abattoirs et des zones de manipulation) entrent dans le référentiel.

Un système d'étiquetage équivalent pourrait bientôt être proposé pour la viande de porc, puis par la suite pour d'autres espèces animales...

© 2020 Les Echos Publishing